

LUNDI
26 JUIN
2023

8h30-18h00



COLLOQUE

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Défis d'aujourd'hui et de demain

sous la direction scientifique de Thierry TAURAN,
Maître de conférences HDR à l'Université de Lorraine

UFR DEA - AMPHI 3



BÂTIMENT
SIMONE VEIL
Ile du Saulcy **METZ**

Gratuit sur inscription
préalable en ligne

<https://forms.gle/DTTh8jsLt9zvPD7d8>



FACULTÉ DE DROIT,
ÉCONOMIE ET
ADMINISTRATION
DE METZ



PROGRAMME DE LA MATINÉE

08h30

Mots de bienvenue

par Pierre TIFINE, Doyen de la faculté de droit de Metz - Université de Lorraine
par Julien LAPOINTE, Directeur de l'Institut François GénY - Université de Lorraine

08h45

Ouverture du colloque

par François-Emmanuel BLANC, Directeur général de la Caisse centrale de MSA

La MSA en tant qu'institution professionnelle agricole

Présidence de Jean-Yves DAVID, Conseiller à la 3ème Chambre civile de la Cour de cassation

SUR LE CONTEXTE PROFESSIONNEL ET JURIDIQUE

09h00

Les incidences des évolutions des métiers agricoles sur la protection sociale des agriculteurs

Sylvie HENNION-MOREAU, Professeur émérite à l'Université de Rennes

Discussion : Magalie RASCLE, Directrice déléguée aux politiques sociales à la CCMSA

09h40

La Mutualité sociale agricole en tant que service public

Elisabeth MELLA, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Paris-Dauphine

Discussion : Anne-Laure TORRÉSIN, Directrice déléguée aux opérations à la CCMSA

et Christine JULLIEN, Directrice du cabinet de la présidence et de la direction générale de la CCMSA

10h20

Échanges avec la salle et pause

SUR LES ENJEUX PROFESSIONNELS ACTUELS

10h40

L'indemnisation des agriculteurs victimes de pesticides : le Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides

Vincent RIVOLLIER, Maître de conférences à l'Université Savoie Mont Blanc, en délégation CNRS

Discussion : Docteur Christophe FUZEAU, Médecin conseil à la MSA Mayenne-Orne-Sarthe et Christine DECHESNE-CEARD, Directrice de la réglementation à la CCMSA

11h20

La prévention de la santé mentale des exploitants agricoles

Romain MARIÉ, Professeur à l'Université Lumière Lyon II

Discussion : Magalie RASCLE, Directrice déléguée aux politiques sociales à la CCMSA

12h00

Les particularismes territoriaux : le régime local agricole en Alsace-Moselle

Thierry TAURAN, Maître de conférences HDR à l'Université de Lorraine

Discussion : Gilles CHANDUMONT, Directeur de la MSA Lorraine et Bernard HELLUY, Président du conseil d'administration de la MSA Lorraine

12h30

Échanges avec la salle et pause déjeuner

PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

La MSA en tant que guichet unique de la sécurité sociale agricole

Présidence de Romain MARIÉ, Professeur à l'Université de Lyon II

SUR LA PRISE EN CHARGE ACCORDÉE AUX AGRICULTEURS

14h15 **Le régime agricole est-il soluble dans le régime général de la sécurité sociale ?**

Gilles HUTEAU, Professeur à l'Université de Rennes, École des Hautes études en santé publique

Discussion : François-Emmanuel BLANC, Directeur général de la Caisse centrale de MSA

14h55 **La prise en charge des risques professionnels survenus aux non-salariés agricoles**

Thierry TAURAN, Maître de conférences HDR à l'Université de Lorraine

15h15 **Les retraites des non-salariés agricoles**

Christine DECHESNE-CEARD, Directrice de la réglementation à la CCMSA

15h35 **Comparatif de prestations sociales: travailleurs salariés et non-salariés agricoles**

Annabelle TURC, Juriste, Docteur en droit, Chargée de cours à l'Université de Lyon III

15h55 **Échanges avec la salle et pause**

SUR LE VOLET RECouvreMENT

16h25 **Le recouvrement des cotisations et contributions sociales agricoles**

Sébastien GRIPPI, Directeur métiers entreprises et recouvrement à la CCMSA

16h45 **Les entreprises en difficulté et le recouvrement des cotisations**

Christine LEBEL, Maître de conférences HDR à l'Université de Franche-Comté

17h05 **Échanges avec la salle**

17h20 **Clôture des travaux**

par Pascal CORMERY, Président du conseil d'administration de la Caisse centrale de MSA

17h50 **Cocktail de clôture**

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Défis d'aujourd'hui et de demain

sous la direction scientifique de **Thierry TAURAN**,
Maître de conférences HDR à l'Université de Lorraine

La protection sociale du monde agricole est assez peu étudiée sous l'angle juridique alors même qu'elle constitue une organisation professionnelle ancienne, vaste et structurée. Une réflexion juridique est nécessaire à une époque où se posent d'importants défis liés notamment à la transition environnementale, aux déséquilibres des circuits alimentaires ainsi qu'au devenir des systèmes de solidarité. Cette couverture sociale est gérée par les organismes de Mutualité sociale agricole (MSA) chargés de verser des prestations sociales aux agriculteurs et aux salariés agricoles sur l'ensemble du territoire ainsi que de collecter les cotisations et contributions sociales. Une Caisse centrale coordonne, conseille et assiste les caisses de MSA et les représente auprès des pouvoirs publics. Une complémentarité permettant à l'institution MSA d'être force de proposition pour une politique sociale adaptée aux besoins de la population agricole et plus largement du monde rural.

Le régime de Sécurité sociale agricole constitue un « guichet unique » qui prend en charge les non-salariés (chefs d'entreprise et d'exploitation agricoles) ainsi que les salariés agricoles dans les diverses branches de la Sécurité sociale (maladie, risques professionnels, famille, retraite). Le conseil d'administration de chaque caisse de MSA est composé de représentants élus de la profession agricole (salariés, non-salariés, employeurs de main d'œuvre). Ce régime s'est d'ailleurs vu confier la gestion du tout nouveau Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides.

À un moment où les métiers agricoles sont en pleine mutation, le colloque est conçu pour apporter des éclairages sur les défis présents et à venir que doivent relever les caisses de MSA. Un regard attentif sera porté sur l'organisation et le fonctionnement du régime agricole, sur l'accompagnement spécifique accordé aux agriculteurs et aux salariés agricoles, sur les missions légales et extra-légales que ce régime doit assumer ainsi que sur les nécessaires évolutions qu'il sera amené à connaître dans les décennies futures.